

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS AU CODE DE CONDUITE DU TRANSPORTEUR

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'approbation de modifications au Code de conduite d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) dans le dossier R-4049-2018. La demande du Transporteur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie à <http://www.regie-energie.qc.ca>

LA DEMANDE

Le Transporteur demande à la Régie d'approuver les modifications au Code de conduite du Transporteur (**Code de conduite**) pour désigner le directeur – Gouvernance et stratégies d'affaires comme responsable de l'application du Code de conduite et étendre la portée du Code de conduite à tout le personnel d'Hydro-Québec dont les fonctions sont attirées aux activités de transport d'électricité selon la décision D-2017-128.

La Régie examinera également les nouveaux ajustements organisationnels effectués par Hydro-Québec afin de s'assurer du respect des règles de séparation fonctionnelle et du Code de conduite.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2018-091, toute personne intéressée désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention doit être transmise à la Régie et au Transporteur **au plus tard le 3 août 2018 à 12 h** et doit contenir toutes les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 